

Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012 FDS no : F-02281\_CA\_FR

Page: 1/9

#### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : MX-900NT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents reprographiques (toners noirs)

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/É.-U. : SHARP Electronics Corporation

Adresse : Sharp Plaza, Mahwah, New Jersey 07495-1163

Numéro de téléphone : +1-800-237-4277

Entreprise/Canada : SHARP Électronique du Canada Itée

Adresse : 335 Britannia Road East, Mississauga (Ontario) L4Z 1W9

Numéro de téléphone : +1-905-890-2100

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +1-800-255-3924 (É.-U., Canada seulement)

#### **SECTION 2 : Identification des risques**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) Nº 1272/2008)

Non classifié comme dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence : Aucun

#### 2.3 Autres dangers

Danger potentiel d'une explosion de poussières.



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 2/9

## **SECTION 3: Composition/Information relative aux ingrédients**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	Nº CAS	Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)	CIRC	Concentration (%)
Résine de polyester	Confidentiel	Non classifié	Aucun	80-90
Noir de carbone	1333-86-4	Non classifié	2B	5-10
Oxyde de fer	1317-61-9	Non classifié	Aucun	1-5
Polypropylène	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Polyéthylène	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Agent régulateur de charge	Confidentiel	Non classifié	Aucun	1-5
Silice sublimée	7631-86-9	Non classifié	Aucun	0,1-1

Pour l'explication des abréviations, voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

 DESGI	 0162	premiers	SECOURS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement

un médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter

un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser

l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les

réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 3/9

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

#### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie :

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse

pour la santé

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

pour les pompiers

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans

risque.

Évacuer la zone.

#### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en

matière d'équipement de protection.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent

pas être contenues.



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012 FDS no : F-02281\_CA\_FR

Page: 4/9

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats pour l'élimination.

Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (p. ex., par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air

comprimé).

Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si

elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations

suffisantes.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez

déterminer quelle réglementation est applicable.

Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections : 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des

poussières en suspension et provoquer une explosion.

Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à

la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Conseils pour une manipulation sans

danger : Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012 FDS no : F-02281\_CA\_FR

Page: 5/9

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de

Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais

stockage et les conteneurs

et bien ventilé.

Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

commun

: Oxydants forts

Peroxydes organiques

**Explosifs** 

Gaz

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Nº CAS	Type de valeur (Type	Paramètres de	Base
		d'exposition)	contrôle	
Dioxyde de silicone	Dioxyde de silicone 7631-86-9 VME		80 mg/m <sup>3</sup> / (%SiO <sub>2</sub> )	OSHA PEL
		VME	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH TLV
		VME (fraction respirable)	2 mg/m <sup>3</sup>	NOHSC
Noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA PEL
		VME (inhalable)	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH TLV
		VME	3 mg/m <sup>3</sup>	NOHSC

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Appliquer les mesures pour prévenir les explosions de poussière.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans l'usage prévu
Protection des mains : Non requis dans l'usage prévu
Protection de la peau et du corps : Non requis dans l'usage prévu
Protection respiratoire : Non requis dans l'usage prévu

### **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre
Couleur : Noir
Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 6/9

Donnée non disponible pН

100 - 130 °C Point de fusion/point de congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable Taux d'évaporation Non applicable

Non classé comme danger d'inflammabilité Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Pression de vapeur Non applicable Densité de vapeur relative Non applicable Densité Env. 1,2 g/cm3 Masse volumique apparente Env. 0,4 kg/m<sup>3</sup> Solubilité(s) Hydrosolubilité Négligeable Coefficient de partage : n-octanol/eau Non applicable

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible Température de décomposition Donnée non disponible

Viscosité

Non applicable Viscosité, dynamique Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

#### 9.2 Autres renseignements

Donnée non disponible

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants

## 10.6 Produits de décomposition dangereux



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 7/9

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Ingestion (orale) :  $LD_{50} > 2000 \text{ mg/kg (rats)}$ 

 $\label{localization} \begin{array}{lll} \mbox{Inhalation} & : & LC_{50} > 5,0 \mbox{ mg/L} \\ \mbox{Irritation des yeux} & : & \mbox{Non irritant (lapins)} \\ \mbox{Irritation de la peau} & : & \mbox{Non irritant (lapins)} \end{array}$ 

Allergène cutané : Non allergène

Mutagénécité : Négative (test de Ames)

Cancérogénicité : En 1996, le CIRC a réévalué le noir de carbone pour l'intégrer à la liste des

substances cancérogènes du groupe 2B (potentiellement cancérogènes pour les humains). Cette classification est réservée aux agents chimiques pour lesquels les données sont insuffisantes pour l'homme mais suffisantes chez les animaux pour juger de leur pouvoir cancérogène. Elle repose sur le développement de tumeurs pulmonaires chez des rats régulièrement exposés par inhalation au noir de carbone libre, à des niveaux entraînant une surcharge pulmonaire en particules. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que les rats n'ont pas montré de lien évident entre le noir de carbone et les tumeurs pulmonaires. En outre, un test biologique de cancérologie sur deux ans utilisant une préparation de toner type, où le noir de carbone est lié dans une matrice résineuse, n'a révélé aucun lien entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez les rats

développement de tumeurs chez les rats.

**Toxicité chronique**: Dans une étude d'exposition chronique par inhalation à un toner type menée sur

des rats, un degré faible à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92 % des rats dans le groupe exposé à une forte concentration (16 mg/m³), et un degré minime à faible de fibrose a été constaté chez 22 % des animaux du groupe exposé à une concentration moyenne (4 mg/m³). Aucune modification pulmonaire n'a été rapportée pour le groupe exposé à la plus faible concentration (1 mg/m³), niveau d'exposition le plus proche des expositions

humaines potentielles.



Date de révision : 20 mai 2015 Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 8/9

#### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Écotoxicité

Selon les données disponibles, le toner n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le

traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14. 1 Numéro ONU : Aucun 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Aucun 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Aucun 14.4 Groupe d'emballage : Aucun 14.5 Dangers pour l'environnement : Aucun 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Remarques



Date de révision : 20 mai 2015
Date de publication : 10 avril 2012

FDS no: F-02281\_CA\_FR

Page: 9/9

#### **SECTION 15 : Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux règles et aux normes applicables dans le cadre de la TSCA.

Législation du SIMDUT (Canada) :

Ce produit n'est pas un produit contrôlé.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

CIRC (1996): IARC monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol. 65, Printing Process And Printing Inks, Carbon Black and Some Nitro Compounds, Lyon, pp.149-261.

H.Muhle, B.Bellmann, O.Creutzenberg, C.Dasenbrock, H.Ernst, R.Kilpper, J.C.MacKenzie, P.Morrow, U.Mohr, S.Takenaka, et R.Mermelstein (1991). Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats. Fundamental and Applied Toxicology 17, pp.280-299.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

Date de publication : 10 avril 2012 Date de révision : 20 mai 2015